

IX^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE COMPTABILITÉ

Valeur : 0,60 F

Couleurs : bleu, bistre, violet

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce

par DECARIS

Format horizontal 22 × 36

(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 2 septembre 1967 à la Maison de l'O.R.T.F., 116, avenue du Président-Kennedy,
PARIS-16^e ;

générale, le 4 septembre 1967 dans les autres bureaux.

Souvent considérée par les profanes comme une création moderne, la comptabilité est en réalité une technique fort ancienne. En effet, l'établissement des comptes remonte à la plus haute antiquité — probablement à la civilisation sumérienne — et l'on sait de façon certaine que les Égyptiens utilisaient des tablettes de bois et de pierre, puis des papyrus, pour noter leurs tractations commerciales. Si cette pratique devait s'étendre peu à peu à tout le bassin méditerranéen, c'est aux Romains que la comptabilité doit ses lettres de noblesse, l'empereur Auguste ayant été le premier, dit-on, à imposer l'usage d'un budget national.

Bien des siècles plus tard, au fur et à mesure que se développait le commerce et s'organisaient les échanges, la tenue des comptes devait prendre de plus en plus d'importance; ainsi dans les villes hanséatiques, les grandes cités flamandes ou à Venise, négociants et banquiers inscrivaient-ils dans leurs livres les dettes et créances qui traduisaient les fluctuations de leur fortune.

En 1594, le moine vénitien Luca Paccioli publie la « Summa arithmetica geometria proportioni et proportionalita », véritable monument qui contient, entre autres, un cours complet d'arithmétique commerciale et définit, pour la première fois, les principes de la comptabilité dite « à partie double » encore utilisée de nos jours. Après Paccioli et ses émules — les Italiens Tagliente, Manzoni, le Flamand Jean Ympyja — les Français enrichissent à leur tour la littérature comptable; il faut citer à cet égard : Claude Irson (« Méthodes pour dresser toutes sortes de comptes à parties doubles », Paris 1678), De La Porte (« Le Guide des négociants et teneurs de livres », Paris 1685), Jacques Savary (« Le parfait négociant », Paris 1713), etc.

Mais, tandis que l'usage des « écritures » se généralisait, l'histoire de la profession comptable devait résonner, à Paris, durant les XVI^e et XVII^e siècles, des querelles entre les « arithméticiens » et les « maîtres-écrivains », les premiers, qui ne sont pas organisés en corporation, faisant l'objet de poursuites et de procès incessants de la part des seconds, codéteuteurs avec les « Maîtres des petites écoles » du monopole de l'enseignement du calcul. Finalement, ce conflit qui n'est pas sans rappeler les démêlés entre barbiers et chirurgiens

prendra fin avec le XVIII^e siècle, la Révolution se chargeant, à sa manière, de mettre tout le monde d'accord...

Quoiqu'il en soit, les écritures comptables font preuve en matière commerciale dans notre pays depuis 1673, c'est-à-dire bien avant que le code de Commerce (1807) puis la loi de 1867 sur les sociétés anonymes leur donnent une véritable assise juridique. Mais, là ne se limite pas le rôle de la comptabilité; au début du XX^e siècle, dans ses « Principes d'administration des entreprises », Henri Fayol a mis en évidence toute son importance en montrant qu'elle dépasse le stade de la simple information sur les opérations effectuées pour être également, grâce au nombre, à la complexité et à l'exactitude des renseignements qu'elle fournit, un moyen de prévoir ou même de modifier l'évolution future d'une entreprise.

Dès lors, il est apparu nécessaire d'organiser la profession comptable. Après les fondements jetés par plusieurs associations à vocation éducative ou syndicale, cette organisation a été définie par les ordonnances de septembre 1945 créant l'Ordre national des Experts comptables et des Comptables agréés. En outre, le Conseil national de la Comptabilité, dépendant du ministère de l'Économie et des Finances, a permis de réunir, sous l'égide de l'Administration, les représentants des usagers et ceux des praticiens en vue de parvenir à une normalisation de la comptabilité.

L'étranger ayant connu en ce domaine une évolution sensiblement parallèle, des rencontres à l'échelon international ont été envisagées dès la fin du XIX^e siècle pour aboutir, en 1904, à la réunion du premier Congrès de la Comptabilité, à Saint-Louis, aux États-Unis. Par la suite, malgré des interruptions dues aux deux conflits mondiaux, sept autres réunions — les trois dernières à Londres, Amsterdam et New York — ont eu lieu et Paris accueille à son tour le IX^e Congrès, du 6 au 12 septembre 1967. Particulièrement important puisqu'il groupe plus de 3.000 participants appartenant à 60 nations et qu'il se propose d'étudier 15 rapports internationaux et 120 rapports nationaux, ce IX^e Congrès, pour attester le rôle sans cesse grandissant de la gestion comptable dans notre monde moderne, a choisi un thème suffisamment évocateur : « Nouveaux horizons de la Comptabilité ».

